

LE LOGEMENT

LES CONSÉQUENCES DE L'INFLATION POUR L'INDUSTRIE DU BÂTIMENT ET POUR LES PROPRIÉTAIRES DE MAISON

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics, qui est responsable de la crise du logement que traverse actuellement le pays. Le taux d'inflation est de 12.2 p. 100 et les taux d'intérêt hypothécaires atteignent des chiffres records. Cette situation a des effets absolument dévastateurs et crée de graves difficultés financières pour les Canadiens qui doivent renouveler leur contrat d'hypothèque comme pour l'industrie du logement.

Le ministre nous confirmerait-il que l'industrie canadienne du logement connaît cette année sa crise la plus grave depuis les années 30? Est-il prêt à admettre que l'inflation créée par le déficit budgétaire ainsi que les émissions répétées de monnaie pour combler ce déficit sont les principaux facteurs de cette crise?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, pour répondre à l'aspect de la question du député touchant la situation de l'industrie du logement qui relève de ma compétence, je dois dire qu'il y a un an environ, quelques-uns des chiffres concernant le marasme de cette industrie que le député a avancés auraient été plus ou moins exacts. Mais le député comme beaucoup de ses collègues savent que depuis ces derniers mois, plus particulièrement depuis le début de l'année, l'industrie du logement connaît un regain d'activité, comme l'indique l'augmentation du nombre des mises en chantier. Selon les porte-parole de cette industrie—je pense plus particulièrement aux entreprises de construction dans le secteur urbain, au porte-parole de l'ACHDU notamment, qui sont à la pointe de ce secteur—le bilan pour le premier trimestre de cette année traduit une amélioration de la situation et un certain optimisme de la part des chefs d'entreprise qui n'était pas de mise comme je viens de le dire il y a un an.

M. Cook: Madame le Président, on connaît le souci du ministre d'être gentil et raisonnable . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Cook: . . . aussi pourrait-il nous dire quelles mesures il compte prendre pour lutter contre l'inflation qui est le principal obstacle à la construction de nouveaux logements? Le ministre va-t-il essayer de persuader le gouvernement de mettre de côté sa marotte constitutionnelle pour s'attaquer à l'inflation et à la crise du logement?

M. Cosgrove: Madame le Président, en toute modestie, je tâche effectivement d'être toujours gentil et raisonnable dans l'exercice de mes fonctions et de mes responsabilités.

Des voix: Bravo!

M. Cosgrove: Selon moi, quiconque fait montre de ces qualités doit reconnaître que l'industrie du logement montre des signes d'amélioration. Il règne un certain optimisme dans ce secteur, qui est la conséquence des mesures que le gouvernement a prises au cours des douze derniers mois, comme l'augmentation des crédits budgétaires dans le cadre du programme des ILLM pour permettre de mettre davantage de logements sociaux en chantier et mieux utiliser les moyens dont dispose le gouvernement, par l'intermédiaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, pour répondre plus

Recours au Règlement—M. Clark

efficacement à l'ensemble des besoins des Canadiens en matière de logement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. CLARK—LA CONSTITUTION—LA PROCÉDURE SUGGÉRÉE POUR MODIFIER LE PROJET DE RÉSOLUTION

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet des travaux de la Chambre et à la suite des discussions fraternelles entre le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) et le premier ministre (M. Trudeau). Je voudrais quelques précisions sur ce que le premier ministre a dit qu'il jugerait acceptable, surtout que je n'ai pas trop bien compris si le chef du Nouveau parti démocratique voulait parler de votes sur des amendements à la Chambre avant que le projet soit renvoyé à la Cour suprême du Canada.

M. Broadbent: Oui.

M. Clark: Le voilà qui dit oui. Pour revenir à la proposition que j'ai faite hier, qui a donné lieu à des échanges entre les leaders à la Chambre, qui se poursuivent publiquement—et je dois dire que nous sommes étonnés que ces pourparlers se déroulent ouvertement à la Chambre, mais comme c'est déjà commencé, nous allons poursuivre—je voudrais savoir si le premier ministre serait prêt à accepter une proposition comportant les modalités suivantes: d'abord, on regrouperait un nombre limité d'amendements approuvés par tous les partis; en second lieu, la constitutionnalité de ces amendements de même que de la résolution elle-même serait déterminée par la Cour suprême du Canada avant que le Parlement se prononce sur toute question relative à la résolution constitutionnelle.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Troisièmement, en attendant la décision de la Cour suprême, le débat au Parlement serait ajourné pour que nous puissions nous occuper d'autres questions urgentes; quatrièmement, aucun nouvel amendement ne serait présenté après que la Cour suprême aurait rendu sa décision sur la légalité du projet du gouvernement et sur la légalité de tout amendement que l'un ou l'autre parti pourrait proposer à la Chambre.

Le premier ministre serait-il prêt à accepter une proposition comportant ces quatre conditions?

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, ce rappel au Règlement est plutôt étrange. On me demande tout d'abord de faire de la lumière sur la proposition du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), que j'ai acceptée. Étant donné que nous traitons d'un rappel au Règlement, je puis seulement proposer que le chef du Nouveau parti démocratique réponde lui-même à cette question. J'ai accepté sa proposition. Parlons-en justement; que le chef de l'opposition (M. Clark) nous expose son point de vue sur la proposition. Si celle-ci est acceptée, la question est résolue; dans le cas contraire, nous envisagerons alors d'autres compromis.